

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Terrier à poil soyeux**

Taille : Très petite.

Couleur de la robe : Bleus (de l'argent à l'ardoise) et feu. La houpette est fauve ou argent.

Marques de couleur : Marques feu typiques.

Texture et longueur du poil : Plat, de texture fine, brillant, long et soyeux.

Corps : Rectangulaire, ligne de dessus droite.

Forme et position des oreilles : Petites, en forme de V, portées droite, attachées haut.

Forme et port de la queue : Plantée haut, portée droite, écourtée ou non écourtée.

Pieds : Petits, pieds de chat.